

Bilan alimentaire (BA)

Description

Le bilan alimentaire (BA) sert à estimer les denrées alimentaires disponibles en Suisse. Il se concentre sur le bilan énergétique exploitable par l'homme (bilan selon l'énergie), qui sert également de base pour déterminer la part de la production indigène dans la consommation (souvent appelée « degré d'auto-provisionnement »). En outre, les denrées alimentaires sont exprimées en poids (bilan selon la quantité), pour lequel elles sont converties en produits bruts définis de manière uniforme.

Disponible depuis : 1922, avec la méthode actuelle depuis 2007

Le BA sert de base aux statistiques externes suivantes :

- Degré d'auto-provisionnement Swissness et rapport agricole (OFAG)
- Rapport sur l'alimentation / Bulletin sur l'alimentation (OFAA)
- DSS-ESSA / SWISSfoodSys (Agroscope, OFAG)

Méthodologie

Le calcul du NMB repose sur la formule suivante :

Quantité disponible (consommation) = production nationale – exportations + importations + variations des stocks

Tous les aliments potentiellement disponibles pour la population présente à partir du niveau du commerce de gros sont quantifiés (hors tourisme d'achat). Les données relatives à la production indigène et aux variations des stocks proviennent principalement des chiffres calculés par Agristat pour les comptes économiques de l'agriculture (CEA). Les données relatives au commerce extérieur sont fournies par Swissimpex (Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, OFDF), les valeurs nutritionnelles par la base de données suisse sur la valeur nutritive des aliments et par le Code suisse des denrées alimentaires (CDA). Des bases de données relationnelles constituent un entrepôt de données dans lequel tous les flux de données peuvent être gérés et retracés à tout moment.

Les statistiques sont établies chaque année pour l'ensemble de la Suisse pour une année civile donnée.

Données disponibles

- Production indigène, importations, exportations, variation des stocks ou consommation exprimées en énergie utilisable (joules) ou quantité (kg), nutriments (kg), minéraux (kg)
- Consommation totale et par habitant (= consommation / population présente moyenne)
- Part de la production indigène dans la consommation (= production indigène / consommation ; uniquement sur la base de l'énergie = degré d'auto-provisionnement)
- Part de la production indigène dans la consommation nette (part nette après correction pour les aliments importés)
- Regroupements de produits ou de groupes de produits à n'importe quel niveau
- Importations/exportations (énergie et quantité) par chapitre douanier et par mois

Politique de révision des données

Les statistiques sont révisées en permanence et également de manière rétroactive. Ainsi, la publication annuelle en décembre peut également contenir des modifications mineures rétroactives (par exemple, ajustement de facteurs, de numéros de tarif douanier ou de valeurs nutritionnelles, ajout de nouveaux produits) pour les années précédentes. Des révisions méthodologiques sont effectuées si nécessaire.

Diffusion

[Chapitre 7 «Bilan alimentaire»](#) de la publication Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation » (publication annuelle)

Édition du mois de novembre du cahier statistique mensuel AGRISTAT

Base légale

[Loi sur la statistique fédérale \(LSF\) RS 431.01](#)

[Ordonnance sur la statistique fédérale \(RS 431.011\)](#)

[Programme statistique pluriannuel de la Confédération](#)

Organisation

Agristat

Laurstrasse 10

5200 Brugg

info@agristat.ch

www.agristat.ch